

COMMUNE DES TOUCHES

PROCES- VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MARS 2016

Le vendredi 25 mars 2016 à **20h00**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie des Touches, sous la présidence de Monsieur Frédéric GRÉGOIRE, Maire.

Présents : Frédéric GRÉGOIRE, Laurence GUILLEMIN, Paule DROUET, Stanislas BOMME, Bruno VEYRAND, Frédéric BOUCAULT, Floranne DAUFFY, Martine BARON, Magalie BONIC, Claire DELARUE, Sandrine LEBACLE, Nelly HAURIS, Anthony DOURNEAU, Marcel MACE, Maryse LASQUELLEC, Jean-Pierre LEFEUVRE, Daniel BORIE, Corinne AVENDANO

Nombre de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : C.Delarue

Date de convocation : 18 mars 2016

Date d'affichage : 18 mars 2016

Ouverture de séance

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Madame Colette BAUDOUIN, Conseillère municipale en date du 29 février 2016.

Suite à cette démission et en application des dispositions de l'article L.270 du code électoral qui prévoit que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », Madame Corinne AVENDANO, suivante sur la liste « Une nouvelle équipe s'engage pour bien vivre aux Touches » a été désignée en qualité de conseillère municipale.

Madame Corinne AVENDANO est donc installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour et Madame la Sous-Préfète sera informée de cette modification.

Monsieur le Maire remercie Madame Corinne AVENDANO pour ce nouvel investissement dans la vie de la commune.

OBJET : INFORMATION – délibération du 26/02/2016 – Participation aux frais de fonctionnement de l'OGEC

Monsieur le Maire rappelle que la participation aux frais de fonctionnement de l'OGEC a fait l'objet d'une délibération lors de la séance du 26/02/2016.

Il précise que les montants votés avaient été annoncés sur la base de 150 élèves. Suite à une erreur matérielle, ce chiffre a été ramené à 160, effectifs réels au 1^{er} janvier 2016.

Aussi, Monsieur le Maire annonce qu'une délibération rectificative pour erreur matérielle a été prise à la suite du dernier conseil, sur la base des chiffres suivants :

Organisme	Date de la convention	Effectifs 01/01/2016	Participation 2016
OGEC SACRE CŒUR forfait annuel par élève	29/12/2014	160 élèves	100 800.00 €
OGEC SACRE CŒUR - prise en charge du temps des ASEM	29/12/2014 (annexe)		2 518.83 €
OGEC Arbre de Noël	29/12/2014 (annexe)	160 élèves	822.40 €

OBJET : Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2016

Vote : Pour : 18- Contre : 0- Abstentions : 0

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 26 février 2016 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le Procès- Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2016

**OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES
et EXTRA-COMMUNALES – Modifications**

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 – Abstentions : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-22,
Vu les délibérations n° 140404-05 et 140404-06 du 4 avril 2014, déterminant la composition des commissions communales et extra-communales suite aux élections municipales de mars 2014,
Vu le départ de plusieurs Adjointes et conseillers municipaux,

Considérant que les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Considérant la nécessité de pourvoir aux postes laissés vacants dans certaines commissions.

Considérant que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions communales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne les membres des commissions comme suit :

Commissions communales :

Commission Finances : 11 membres

- | | |
|---------------------|------------------------|
| - Frédéric GREGOIRE | - Paule DROUET |
| - Anthony DOURNEAU | - Stanislas BOMME |
| - Magalie BONIC | - Laurence GUILLEMIN |
| - Bruno VEYRAND | - Jean-Pierre LEFEUVRE |
| - Frédéric BOUCAULT | - Floranne DAUFFY |
| - Corinne AVENDANO | |

Commission Réceptions : 7 membres

- Paule DROUET
- Sandrine LEBACLE
- Magalie BONIC
- Jean-Pierre LEFEUVRE
- Maryse LASQUELLEC
- Marcel MACE
- Corinne AVENDANO

Commission Urbanisme : 9 membres

- Frédéric BOUCAULT
- Paule DROUET
- Maryse LASQUELLEC
- Floranne DAUFFY
- Corinne AVENDANO
- Stanislas BOMME
- Anthony DOURNEAU
- Jean-Pierre LEFEUVRE
- Martine BARON

Commission Enfance-Jeunesse : 8 membres élus

- Floranne DAUFFY
- Paule DROUET
- Anthony DOURNEAU
- Corinne AVENDANO
- Laurence GUILLEMIN
- Martine BARON
- Magalie BONIC
- Nelly HAURIS

Commission Sport et vie associative : 6 membres élus

- Frédéric BOUCAULT
- Anthony DOURNEAU
- Marcel MACE
- Corinne AVENDANO
- Stanislas BOMME
- Magalie BONIC
- Bruno VEYRAND

Commissions extra-communales :

Commission Vie économique : 4 membres élus + 1 extérieur

- Frédéric GREGOIRE
- Jean-Pierre LEFEUVRE
- *Léon KOST*
- Stanislas BOMME
- Maryse LASQUELLEC

Commission Cadre de vie : 6 membres élus + 1 extérieur

- Laurence GUILLEMIN
- Sandrine LEBACLE
- Magalie BONIC
- *Kévin PLANTIER*
- Martine BARON
- Floranne DAUFFY
- Claire DELARUE

Commission Affaires scolaires : 6 membres élus + 1 extérieur

- Magalie BONIC
- Floranne DAUFFY
- Jean-Pierre LEFEUVRE
- *Nadine PLISSONEAU*
- Claire DELARUE
- Bruno VEYRAND
- Nelly HAURIS

Commission Communication et information : 5 membres élus + 3 extérieurs

- Paule DROUET
- Claire DELARUE
- Maryse LASQUELLEC
- *Kévin PLANTIER*
- Frédéric BOUCAULT
- Bruno VEYRAND
- *Laurence VOINEAU*
- *Christian MARCHAND*

Commission Culture : 6 membres élus + 1 extérieur

- Paule DROUET
- Maryse LASQUELLEC
- Martine BARON
- Claire DELARUE
- Bruno VEYRAND
- Floranne DAUFFY
- Corinne AVENDANO
- *Jean-Pierre COASNE*

Commission Voirie : 7 membres élus + 1 extérieur

- Stanislas BOMME
- Maryse LASQUELLEC
- Marcel MACE
- Martine BARON
- Frédéric BOUCAULT
- Floranne DAUFFY
- Jean-Pierre LEFEUVRE
- *Louis SERVANT*

Commission Bâtiments communaux : 5 membres élus + 1 extérieur

- Stanislas BOMME
- Frédéric BOUCAULT
- Daniel BORIE
- Marcel MACE
- Anthony DOURNEAU
- *Louis SERVANT*

OBJET : FINANCES - Etude et vote des Comptes Administratifs 2015

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les Comptes Administratifs des différents budgets pour l'année 2015 :

BUDGET PRINCIPAL

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 563 759,72 €	775 319,62 €
RECETTES	1 878 263,28 €	258 865,82 €
Résultat de l'exercice	314 503,56 €	- 516 453,80 €
Résultat antérieur à reporter	569 280,30 €	1 066 002,91 €
Résultat global à affecter	883 783,86 €	549 549,11 €

BUDGET LOCATIFS BAS MONT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	17 322,02 €	21 171,67 €
RECETTES	46 757,37 €	29 731,13 €
Résultat de l'exercice	29 435,35 €	8 559,46 €
Résultat antérieur à reporter	23 996,06 €	22 383,93 €
Résultat global à affecter	53 431,41 €	30 943,42 €

BUDGET LOCATIFS SOCIAUX

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	16436,65 €	14 437,83 €
RECETTES	36 889,56 €	10 350,99 €
Résultat de l'exercice	20 452,91 €	- 4 086,84 €
Résultat antérieur à reporter	9610,50 €	9 241,91 €
Résultat global à affecter	30 063,41 €	5 155,07 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	40 109,64 €	27 398,77 €
RECETTES	61289,32 €	20 576,19 €
Résultat de l'exercice	21 179,68 €	-6 822,58 €
Résultat antérieur à reporter	160 433,29 €	164 892,10 €

Résultat global à affecter	181 612,97 €	158 069,52 €
-----------------------------------	--------------	--------------

BUDGET LOTISSEMENT LES TUCHIDES

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	0,00 €	- €
RECETTES	84 000,00 €	- €
Résultat de l'exercice	84 000,00 €	- €
Résultat antérieur à reporter	- 60 911,58 €	- €
Résultat global à affecter	23 174,85 €	- €

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les Comptes Administratifs 2015 présentés ci-dessus.

OBJET : Etude et vote des comptes de gestion 2015 du Receveur.

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, décisions modificatives de l'exercice 2015, ainsi que les comptes de gestion dressés par le Receveur,

Après avoir entendu les comptes administratifs de la Commune pour l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 pour le Budget Général et les Budgets Annexes Assainissement, Locatifs du Bas Mont, Locatifs Sociaux et Lotissement Les Tuchides, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES - Affectations des résultats 2015

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

BUDGET GENERAL

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	883 783,86 €
Report en section de fonctionnement (art 002) de	883 783,86 €
Affectation en section d'investissement (art 1068) de	0.00 €
 <u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	 549 549,11 €
Report en section d'investissement (art 001) de	549 549,11 €

BUDGET LOCATIFS BAS MONT

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	53 431,41 €
Report en section de fonctionnement (art 002) de	27 042,96 €
Affectation en section d'investissement (art 1068) de	26 388,45 €

<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	30 943,42 €
Report à nouveau en section d'investissement (art 001) de	30 943,42 €
BUDGET LOCATIFS SOCIAUX (rue du Maquis)	
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	30 943,42 €
Report en section de fonctionnement (art 002) de.....	30 943,42 €
Affectation en section d'investissement (art 1068) de	0.00 €
 <u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	 5 155,07 €
Report à nouveau en section d'investissement (art 001) de	5 155,07 €
 BUDGET ASSAINISSEMENT	
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	181 612,97 €
Report à nouveau en section de fonctionnement (art 002) de .	181 612,97 €
 <u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	 158 069,52 €
Report à nouveau en section d'investissement (art 001) de	158 069,52 €
 BUDGET LOTISSEMENT LES TUCHIDES	
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	23 174,85 €
Report à nouveau en section de fonctionnement (art 002) de .	23 174,85 €
 <u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	 0.00 €

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** les affectations de résultats 2015 telles que présentées ci-dessus.

OBJET : Taux d'imposition 2016

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 – Abstentions : 0

Monsieur VEYRAND, Adjoint aux finances rappelle que le produit fiscal des 3 taxes directes locales 2015 s'est élevé à 732 061.00 €.

Compte tenu des excédents dégagés sur l'année 2015 et du faible montant des projets à engager en 2016, Monsieur VEYRAND, sur avis de la Commission finances, propose de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales. Seule la variation des bases sera donc prise en compte pour l'année 2016

Il invite le Conseil municipal à se prononcer sur les taux suivants :

Nature de la taxe	Bases prévisionnelles d'imposition 2015	proposés (idem 2015)	Produits correspondants
Taxe d'habitation	1 650 000	23.56	388 740
Taxe foncière (bâti)	1 234 000	21.44	264 570
Taxe foncière (non bâti)	164 500	65.3	107 419
		TOTAL	760 729

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Fixe** les taux d'imposition pour 2016 à :

- 23.56 % pour la Taxe d'habitation.
- 21.44 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti.
- 65.30 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

OBJET : FINANCES - Vote des budgets 2016**Vote : Pour : 18 - Contre : 0 – Abstentions : 0**

Après étude des projets budgétaires, Monsieur VEYRAND, Adjoint aux finances, propose de voter les budgets 2016 fixés en équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 2 703 719.71 €.

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 1 396 250.07 €

BUDGET LOCATIFS BAS MONT

Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 72 042.96 €

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 89 127.93 €

BUDGET LOCATIFS SOCIAUX

Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 65 663.41 €.

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 49 154.24 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'exploitation est de : 230 492.60 €

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 252 553.55 €

BUDGET LOTISSEMENT LES TUCHIDES

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'exploitation est de : 23 174.85 €

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte les Budgets Primitifs 2016 tels que présentés ci-dessus.

OBJET : Subventions aux Associations 2016 - complément**Vote : Pour : 18- Contre : 0- Abstentions : 0**

Monsieur Frédéric BOUCAULT, Conseiller délégué à la vie associative, rappelle que les subventions aux associations ont été votées lors du dernier Conseil municipal.

Il précise que la subvention à l'amicale des sapeurs pompiers des Touches avait été laissée en suspend, le dossier de demande n'étant pas parvenu à la date du dernier Conseil.

Après étude du dossier de demande de subvention parvenu récemment, Monsieur Frédéric BOUCAULT, propose au Conseil de verser à l'Amicale des Sapeurs pompiers des TOUCHES, une subvention à hauteur de 235€ pour l'année 2016.

Les subventions proposées sont précisées dans le tableau joint à la présente.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Décide d'attribuer à l'amicale des sapeurs pompiers des TOUCHES une subvention de 235€ au titre de l'année 2016.

- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2016

OBJET :- PERSONNEL/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**Vote : Pour :18 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

Vu le précédent tableau des effectifs,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2015 fixant le tableau des effectifs communaux,

Considérant la proposition d'avancement de grade d'un agent administratif (avis favorable de la CAP)

Il est proposé au conseil municipal de fixer comme suit le tableau des effectifs :

	<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>
1	rédacteur territorial TC
1	adjoint administratif principal de 2ème classe TC
2	adjoint administratif de 1ère classe TC
1	adjoint administratif de 2ème classe 28/35 ^{ème}
	<u>SERVICE TECHNIQUE</u>
1	Technicien principal
(non pourvu) 1	agent de maîtrise territorial
1	adjoint technique principal de 2ème classe TC
1	adjoint technique de 1ère classe TC
3	adjoint technique de 2ème classe TC
1	adjoint technique de 1ère classe 30/35 ^{ème}
1	adjoint technique de 2ème classe 30/35 ^{ème}
1	CUI - CAE TC
	<u>SERVICE SCOLAIRE</u>
2	adjoint technique de 2ème classe TC
1	adjoint technique de 2ème classe 29/35ème
1	adjoint technique de 2ème classe TC
1	emploi d'avenir TC
	<u>SERVICE ANIMATION</u>
2	adjoint d'animation 2ème classe TC
1	adjoint d'animation 2ème classe 31,5/35ème
1	adjoint d'animation 2ème classe 21/35ème

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Fixe** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2016.

OBJET :- CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE PETIT-MARS POUR LA FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Les communes de Petit-Mars et de Les Touches ont décidé, pour chacune d'entre elles, de lancer un appel d'offres pour la fourniture de repas en restauration collective (restaurant scolaire et accueil de loisirs sans hébergement)

Un groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux devrait permettre d'obtenir une offre économiquement plus avantageuse et de mutualiser la procédure de marché public.

La convention constitutive de ce groupement de commandes précise les modalités de fonctionnement du groupement. Elle désigne notamment la Commune de Petit-Mars comme coordonnateur du groupement dont le rôle se limitera à l'établissement du dossier de consultation des entreprises et au lancement de la procédure marché.

Le marché comprenant deux lots distincts pour chacune des communes, la négociation, la signature du marché ainsi que son exécution technique et financière seront effectuées par chacun des membres du groupement.

Ce marché de fournitures sera décomposé de la manière suivante :

- Lot 1 – Petit-Mars – fourniture de repas restaurant scolaire
- Lot 2 – Petit-Mars – fourniture de repas à l'accueil de loisirs
- Lot 3 – Les Touches – fourniture de repas restaurant scolaire
- Lot 4 – Les Touches – fourniture de repas à l'accueil de loisirs

Monsieur, Bruno VEYRAND, Adjoint aux affaires scolaires propose au Conseil municipal de valider le principe de création d'un groupement de commande avec la commune de Petit-Mars et d'en valider la convention constitutive jointe à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de créer, conjointement avec la commune de Petit-Mars, un groupement de commandes relatif à la fourniture de repas au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs sans hébergement,
- **Approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune de Petit-Mars coordonnateur du groupement,
- **Autorise** le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

INFORMATIONS CCEG

Lancement du Programme Leader (Communauté de Communes Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Région de Nozay et Pays de Blain) pour 5 ans :

Programme d'aides Européennes (2.3 millions d'€) pour des opérations réalisées par des collectivités, associations, entreprises ou particuliers.

Types de projets pouvant être financés (jusqu'à 80%):

- favoriser l'implantation d'activités créatrices d'emploi et développer des filières d'avenir
- préserver et mettre en valeur l'environnement
- améliorer l'offre culturelle, touristique et de loisirs
- développer la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi,....

Le détail du programme LEADER est consultable via le lien suivant : www.leader-cel.org

Contact Communauté de Communes Erdre et Gesvres : Nicolas PLATEAU 09.75.12.11.78

QUESTIONS DIVERSES

- Eolien: Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'une association de riverains du parc éolien LES TOUCHES nord adressé aux communes de Trans sur Erdre et Joué sur Erdre concernant l'extension du parc sur ces 2 communes.

Il annonce au Conseil municipal que le projet de la société WPD (parc au nord ouest de la commune) a été rejeté par la Préfecture.

- Accessibilité des manifestations : La Communauté de Communes Erdre et Gesvres a rédigé un fascicule d'informations permettant de rendre les manifestations accessibles aux personnes en situation de handicap. Ce document sera prochainement diffusé sur tout le territoire.

Séance levée à 22h15